

bizarre plus étrange et plus confus. D'une part, nous avons l'État—à propos de la grossière indécence—qui explique sa position en affirmant qu'il n'a rien à voir dans les chambres à coucher de la nation. D'autre part, l'État déclare qu'il doit s'immiscer dans les tripots de la nation. Il y a là une contradiction fondamentale qui doit énormément gêner le ministre de la Justice. J'espère que le ministre acceptera l'amendement et se tirera, du moins, du dilemme où il se trouve quant à ces questions importantes et fondamentales d'ordre moral.

Je sais qu'on est porté à considérer ceux qui prennent position là-dessus comme des fossiles, des chauvins du point de vue social, si je puis m'exprimer ainsi, ou encore des gens marqués d'un reste de puritanisme. On présente ces mesures comme une réforme et un progrès. Il ne s'agit pas ici de progrès. C'est la mesure la plus rétrograde qu'un gouvernement puisse adopter. Faisons un peu d'histoire. Le jeu de hasard n'est pas un problème nouveau pour le genre humain. De fait, comme je l'ai déjà signalé, c'est un des sept péchés capitaux. L'élément de progrès dans l'évolution de l'humanité s'est manifesté dans le sens contraire: la passion du jeu a été abolie peu à peu, au fur et à mesure que les hommes et la société qu'ils composaient devenaient plus éclairés et évolués. Vous pouvez suivre ce cheminement dans presque tout le monde occidental.

Ce sont les gouvernements qui sont en proie à la confusion, en matière de politique fiscale, et qui ont perdu le sens de leur responsabilité sociale, qui ont autorisé des loteries d'État. Je pourrais parler, bien entendu, des républiques de l'Amérique du Sud. J'ai l'impression parfois que le Canada ressemble de plus en plus chaque jour à une république sud-américaine, sous le régime actuel de la société juste. Les loteries d'État sont une mesure rétrograde; elles nous ramènent à une période où les gouvernements étaient moins stables et moins responsables du point de vue fiscal. J'exhorte le ministre, responsable de la présentation du bill à la Chambre, à exercer l'autorité dont il doit jouir et à ne pas imprimer un mouvement rétrograde au Canada en sanctionnant officiellement la passion du jeu.

Je pourrais m'étendre assez longuement là-dessus, mais je crois que la chose a été démontrée par bon nombre d'orateurs précédents. Je tiens cependant à ajouter que l'un des pires aspects peut-être de l'indulgence dont l'État fait preuve, en favorisant les loteries et le jeu, consiste dans le coup qu'il assène à la philanthropie véritable et aux œuvres de bienfaisance. C'est la porte ouverte au concept «d'obtenir quelque chose pour rien».

Cette initiative va à l'encontre de la lutte contre la pauvreté, car les gens qui sont portés à se laisser entraîner dans l'habitude néfaste du jeu sont justement ceux qui ont le moins les moyens de le faire. Le jeu mine les forces vives de la personnalité humaine. Il favorise la cupidité et l'avarice et devient un mal invétéré, tout comme l'alcoolisme.

Je suis sûr que s'il y avait un référendum sur cette question, le ministre constaterait que la grande majorité des Canadiens s'opposent à ce que l'État participe aux jeux de hasard et aux loteries. Comme l'a dit le chef du Nouveau parti démocratique il y a un instant, on assure subrepticement cette participation à l'échelon national. C'est donc faire un double affront aux Canadiens dont la majorité a certes des droits et des privilèges. J'espère que le ministre de la Justice ne continuera pas ce jeu de charade et qu'il acceptera un amendement raisonnable qui empêchera au moins l'État d'encourager ce vice social.

**M. Mongrain:** Monsieur l'Orateur, mon collègue me permet-il une question?

**L'hon. M. Dinsdale:** Assurément.

**M. Mongrain:** Je n'arrive pas à suivre le fil de ses pensées.

**L'hon. M. Dinsdale:** Je le comprends facilement.

**M. Mongrain:** Voilà pourquoi je lui pose cette question. Le député nous a rappelé que la cupidité et l'avarice figuraient parmi les sept péchés capitaux et que l'État devait prendre ces mesures pour améliorer sa situation financière. Ai-je bien compris?

**L'hon. M. Dinsdale:** Vous avez parfaitement compris.

• (4.00 p.m.)

**M. Mongrain:** Comment le député concilie-t-il cette théorie avec le fait qu'au Canada, aussi loin que je me souviens, les églises de tous les cultes ont organisé des tombolas et des bingos qui sont, somme toute, des jeux de pur hasard?

**L'hon. M. Dinsdale:** Le sens de mon discours a complètement échappé au député. Nous ne pouvons parler des vices des individus ou des organisations parce que nous vivons dans une société pluraliste. Il ne m'incombe pas, en tant que député, d'insister pour que l'État légifère en matière de moralité. La moralité ne peut faire l'objet de lois. Ce que je disais c'est que l'État ne devrait pas encourager l'immoralité dans ce bill.